



Réunion du conseil municipal du 5 septembre 2014

1. Etat de présence

L'an deux mille quatorze, le cinq septembre, à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de Cellieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de son Maire Monsieur Alain **VERCHERAND**.

Présents : Mmes **BESSON-FAYOLLE** Corinne, **BUSSON** Eliane, **CUISNIER** Brigitte, **CHARDON** Christiane, **FRANCIA** Muriel, **JACOB** Aline, **PEYRATOU** Valérie
et M.M. **DAMIZET** Ludovic, **BONJOUR** Gérard, **REY** André, **SOUBEYRAND** Daniel, **MARAS** Louis, **PEREZ** Francis, **TARDIEU** Marc, **THIVILLIER** Joël.

Absentes excusées : Mmes **BOULAT** Françoise, **GOY** Nathalie.

Secrétaire de séance : M. **DAMIZET** Ludovic.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion précédente, qui ne soulève aucune remarque de la part des membres présents. Il est adopté à l'unanimité.

Compte-rendu

2. Réalisation d'un COntat Communal Simplifié (COCS) auprès du Conseil Général de la Loire en vue de financer les aménagements au lieudit « La Picote »

Lors d'une réunion d'informations le 04 août, en mairie, le Conseil Général de la Loire a présenté les deux types de contrats proposés pour financer les projets d'aménagement à venir, à savoir :

- COntat Communal d'Aménagement (COCA), qui concerne les gros travaux pour les aménagements de Centre Bourg
- Contrat Communal Simplifié (COCS), qui concerne les travaux aux bâtiments communaux

En conséquence, il propose de solliciter un COCS pour financer :

- L'aménagement d'un bâtiment existant en salles périscolaires au lieudit « La Picote » ;



- La création d'une salle commune liée au projet des douze logements adaptés aux séniors « Les Terrasses du Pilat ».

L'estimatif de ces deux projets s'élève à 366 051.60 € ht et l'aide du Conseil Général à 40 % de ce montant. Il est rappelé que pour l'aménagement du bâtiment en salles périscolaires, une subvention de l'état est accordée. Le conseil municipal approuve à l'unanimité de solliciter le Conseil Général pour la réalisation d'un COCS pour financer les travaux ci-dessus et autorise le maire à signer tous documents pour sa mise en œuvre.

3. Approbation du programme de voirie 2015 avec demande de subvention auprès du Conseil Général de la Loire

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Loire pour la réfection des voies communales suivantes, notamment :

- Voies communales n° 11 et 2 : Route de la Chirondière - de l'intersection avec la Route du Val Fleury jusqu'à l'intersection avec la Rue des Réservoirs pour un coût estimatif de 30 085 € ht, où le fossé a été busé face à l'habitation de M. Couzon Stéphane
- Voie communale n° 41 : Route de la Combe - (partie basse du n° 104 au n° 182) pour un coût estimatif de 8 925.00 € ht
- Chemin au-dessus de M. Gerey qui relie les deux maisons Darne et Carrot à la Route de Peyrieux pour un coût estimatif de 6 884.00 € ht
- Voie communale n° 41 : Route de la Combe - (partie haute du n°104 jusqu'à l'intersection avec la Route de l'Aqueduc) pour un coût estimatif de 8 925.00 € ht
- Voie communale n° 9 : Montée de Chavillon – de l'intersection Route de l'Aqueduc (côté garage Chatagnon-Bailly) jusqu'à l'intersection avec l'Impasse des Arcs pour un coût estimatif de 55 460 € ht.

Le conseil municipal retient la réfection des voies communales comme énoncé ci-dessus ; approuve le montant total estimée de la dépense soit 109 404 € ht et 131 284.80 € ttc et accepte de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de la voirie 2015.

Il est précisé :

- qu'un marché va être lancé pour les travaux de réfection de voirie à réaliser cette année
- que Saint-Etienne Métropole va prendre en charge la réfection en ecf de la Route de Couttanges, soit la voirie communautaire de Salcigneux à Mulet. Ce procédé de sable avec un liant est moins cher, il permet de rendre la voirie étanche, de prolonger sa durée de vie.

Il restera à effectuer par Saint-Etienne Métropole la réfection et la mise au gabarit de la Route de la Vallée. Auparavant, la commune de La Grand' Croix doit acheter une bande de terrain à un particulier.



4. Remboursement des frais de déplacement des bénévoles de la médiathèque municipale

Il est fait part que la médiathèque, gérée par la Mairie et son employée, est aussi animée par une équipe de bénévoles d'environ 13 personnes. Ces bénévoles peuvent être amenés dans le cadre de ce service public, à effectuer des déplacements pour le compte de la commune, soit pour leurs formations, leurs relations avec la médiathèque départementale et leurs achats en librairie. M. le Maire propose que la commune rembourse les frais de déplacement lors des formations aux bénévoles de la médiathèque, selon les barèmes applicables aux fonctionnaires territoriaux et de la puissance de leur véhicule. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement des frais de déplacement et repas des bénévoles, y compris ceux effectués avec leur véhicule personnel, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.

5. Modifications à apporter au Budget Primitif Principal 2014

Pour permettre le remboursement des salaires de Joffrey Perez, animateur sportif en contrat d'apprentissage à la JSCellieu et qui est mis à disposition de la Commune, il convient d'apporter les modifications suivantes au Budget Primitif Principal 2014.

Dépenses de fonctionnement :

65738/65	subvention exceptionnelle allouée à la JSC	+ 1 634.92 €
----------	--	--------------

Recettes de fonctionnement :

74121/74	dotation solidarité rurale	+ 1 634.92 €
----------	----------------------------	--------------

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de faire les modifications ci-dessus au Budget Primitif Principal 2014.

6. Questions diverses

6.1. Achat plaque commémorative

Il est proposé que la commune offre en accord avec la famille, une plaque en mémoire de M. Villard, ancien maire qui est décédé cette année. Un devis a été demandé à la marbrerie Monchand :

Une plaque granit Labrador de 30 x 40 cm..... 110 €

Pour le texte à graver en lettre blanche à 4,30 € ht l'unité.



Le texte retenu est le suivant :

Commune de Cellieu
Reconnaissance à son Maire pour son dévouement de 1983 à 1999

Le conseil municipal accepte l'achat et la gravure d'une plaque granit commémorative.

6.2. Caveau communal

La commune a racheté le caveau de M. Frecon pour accueillir les corps en attente d'emplacement. Il est proposé de faire graver « Caveau communal » par la marbrerie Monchand. La dépense est estimée à 105 € ht en lettres dorées. Il est décidé de le faire marquer en lettres blanches. Il est rappelé que l'ancien caveau communal sera vendu.

6.3. Ossuaire

Il est envisagé de faire réaliser l'habillage de l'ossuaire. Les propositions de la marbrerie Monchand pour un habillage en béton armé avec une plaque de granit gravée ossuaire soit un coût de 1 130 € ht et pour un habillage granit St Salvy avec gravure ossuaire sur le devant soit un coût de 1 480 € ht. Le conseil municipal décide de retenir la proposition pour l'habillage en granit, mais demande d'en renégocier le tarif.

6.4. Site Web de la Commune

La présentation du nouveau site Web de la commune est faite par M. Ludovic Damizet. Il présente également le logiciel spécifique de réservation pour la cantine et le périscolaire dont l'accès se fait à partir du portail parents depuis l'onglet enfance/jeunesse. Les parents peuvent ainsi faire leurs réservations pour la semaine suivante avant le jeudi midi. Passé ce délai, l'accès est verrouillé. Si une famille rencontre un problème, elle peut envoyer un mail à enfance@cellieu.fr ou téléphoner à la mairie, qui peut effectuer les changements. Il est souhaité la mise en ligne des comptes rendus du conseil municipal une fois qu'ils auront été validés par le conseil municipal. Ils apparaîtront dans l'onglet vie communale. Il est également proposé d'envoyer les convocations et les comptes rendus des réunions du conseil municipal par mail. Trois personnes souhaitent garder la version papier, à savoir : Valérie Peyratou, Francis Perez et Gérard Bonjour.

6.5. Assainissement de Thonnérieux

Il est demandé de revoir le tracé du réseau d'assainissement avec Saint Etienne Métropole car la partie basse se ferait par refoulement et non par gravité, soit un coût supplémentaire pour les habitants qui devront acquérir et entretenir des pompes de relevage pour pouvoir se raccorder au réseau. Il est demandé à chaque foyer 2 500 € au titre du droit de raccordement et 2 000 € au titre de la participation au raccordement de la colonne principale au regard installé en limite de propriété. On attend la réponse de Saint-Etienne Métropole et



selon la décision des habitants, ce projet pourrait être abandonné. Par contre, chacun devra se mettre en conformité au niveau de leur assainissement autonome.

6.6. Rue des Croix

Avant d'entreprendre la réfection de la voirie de la Rue des Croix par Saint-Etienne Métropole, le réseau d'assainissement en séparatif sera repris.

6.7. Rentrée scolaire

Mme Eliane Busson signale que la rentrée c'est bien passée. Au Temps d'Activités Périscolaires du jeudi, il y avait 65 enfants, on en prévoyait moins. Le nombre d'animateur est suffisant, ils sont au nombre de 7 + la directrice. Au niveau de l'encadrement il est précisé que la commune finance 1 BAFD et 3 BAFA. Pour tous problèmes, il y aura trois référents : au niveau de la restauration : Nathalie Poyet ; du périscolaire : Béatrice Lubin et de l'accueil de loisirs : Patrick Marée.

Mme Busson précise que les repas de l'école St-Joseph sont livrés par le prestataire Loire Sud Restauration de Saint-Chamond et que les enfants n'ont pas trouvé de différence avec les repas servis auparavant. Les repas sont jugés corrects au niveau de l'équilibre et de la quantité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.